

L'écho de la roche

Journal de la commune de FLEUREY LES FAVERNEY

Sommaire:

Edito de M. le Maire / Cartes d'identité
Boulangerie / Coin lecture / Ecoles
Fiscalité / Prix de l'eau / Affouage / Pêche aux
Étangs
Véhicules électriques / Borne recharge
Voie verte / Méthaniseur / Fibre/VDSL2
Lignes électriques / Employé communal
Collecte bio-déchets
L'année de la Musique / 14 juillet
Voirie communale / Accessibilité / Salle des Fêtes
Maladie de Lyme
Carré militaire / Pompiers / Verger communal
Fleurey en photos / Rappels bruits de voisinage

Le conseil municipal:

Franck TISSERAND, Maire
Pascal CAMUS, 1er Adjoint
Patrick RENAULT, 2ème Adjoint
Jean-Paul PORCHEROT, 3ème Adjoint
Florent GONET, Conseiller
Marie-Luce LOMBARDO, Conseillère
Jean-Pierre MILLIOT, Conseiller
Laurent CAMUS, Conseiller,
Vanessa FARBER, Conseillère
Clémentine BERNET, Conseillère.

Mairie de Fleurey

Tel:03.84.91.31.59

Fax: 03.84.91.38.76

Ouvert le Lundi et Mercredi
de 13h à 18h.

et le Vendredi de 17h à 19h.

fleurey-les-faverney@wanadoo.fr

Site internet: fleurey.fr



État civil

Naissances

- Julia GUENOT
- Léo-Paul LIEVIN

Mariages

- Jean-Claude LAMIDIEU et Manuella GUI-
MARAES-FERNANDES

Décès

- Henri JOBERT
- Jeanne HUNION Vve JO-

Coordonnées du Maire,

mail: f.tisserand@wanadoo.fr

En cas d'urgence: 06.78.12.16.85



Manifestations à FLEUREY LES FAVERNEY

21 juin : Concert de blues 20h00—Buvette
27 juin: Inauguration Carré militaire 18h30
Travail réalisé par les enfants CM1 CM2
07 juillet: Concert Blues Rock Salle des Fêtes
à 20h30 Lonely Heart Blues Band
5€ pour les moins de 16 ans
09 juillet: Caisses à savon 10h à 18h
Inscription 5€ Info F. JACQUES
03.84.91.43.37 / C. FISER 03.84.91.39.39

13 juillet : Distribution de bonbons aux en-
fants à 21h00 puis retraite aux flambeaux
et feu d'artifice

14 juillet: Kermesse derrière la caserne
10h à 20h00
Jeux—Buvette—Repas

04 août: Folklore Horaire à confirmer

23 septembre: Théâtre

24 septembre: Fête foraine

L'écho de la roche

Journal de la commune de FLEUREY LES FAVERNEY

Sommaire:

Edito de M. le Maire / Cartes d'identité
Boulangerie / Coin lecture / Ecoles
Fiscalité / Prix de l'eau / Affouage / Pêche aux
Étangs
Véhicules électriques / Borne recharge
Voie verte / Méthaniseur / Fibre/VDSL2
Lignes électriques / Employé communal
Collecte bio-déchets
L'année de la Musique / 14 juillet
Voirie communale / Accessibilité / Salle des Fêtes
Maladie de Lyme
Carré militaire / Pompiers / Verger communal
Fleurey en photos / Rappels bruits de voisinage

Le conseil municipal:

Mairie de Fleurey

Tel:03.84.91.31.59

Fax: 03.84.91.38.76

Ouvert le Lundi et Mercredi
de 13h à 18h.

et le Vendredi de 17h à 19h.

fleurey-les-faverney@wanadoo.fr

Site internet: fleurey.fr



État civil

Naissances

- Julia GUENOT
- Léo-Paul LIEVIN

Mariages

Echo de la roche : agenda de l'été : ERRATUM

Quelques erreurs erreurs et oublis dans la première rédaction.

Voici la version corrigée.

Avec nos excuses

Manifestations à FLEUREY LES FAVERNEY

21 juin : Concert de blues 20h00—Buvette

24 juin: fête de la musique. Repas buvette

27 juin: Inauguration Carré militaire 18h30

Travail réalisé par les enfants CM1 CM2

07 juillet: Concert Blues Rock Salle des Fêtes

à 20h30 Lonely Heart Blues Band 5€ pour les moins de 16 ans

09 juillet: Caisses à savon 10h à 18h

Baptême jet ski

13 juillet : Distribution de bonbons aux enfants à 21h00 puis retraite aux flambeaux et feu d'artifice. Jeux Buvette Repas.

14 juillet: Kermesse derrière la caserne 16h à 20h00

04 août: Folklore Horaire à confirmer

23 septembre: Théâtre

24 septembre: Fête foraine

L'Edito de M. le Maire

Eclairage public, lignes électriques, fibre optique, réseau de chaleur, périscolaire, voie verte, verger partagé, aire de jeux, collecte des bio déchets, voitures électriques, ...

Notre commune change avec son époque.

Elle essaie, dans un contexte très contraint, d'aller dans le sens du développement durable et de la transition énergétique. Elle crée, en toute modestie, quelques emplois sur son périmètre.

Elle essaie de construire sur ses économies de fonctionnement et s'appuie sur la bonne volonté de chacun, sur la compétence de ses agents et l'implication des élus.

Côté associations, l'action est soutenue : de nombreux évènements musicaux, deux représentations théâtrales dans l'année, des concours de pêche, des compétitions de tir à l'arc, une descente de caisses à savon, des soirées animées et des rendez-vous hebdomadaires pour les aînés autour de nombreuses activités. Nous espérons votre participation.

Le 27 juin prochain, un monument militaire en l'honneur de nos poilus sera inauguré au cimetière. Un choix qui s'impose compte tenu de la mémoire que nous entretenons assidument et de la participation de tous, même des plus jeunes.

L'arrivée de la boulangerie, en septembre, sera un évènement marquant symbole du dynamisme du village et de sa volonté d'aller de l'avant et d'oser des choses. Ce commerce fera passer Fleurey au statut de « village équipé ». Cela a son importance pour l'avenir.

A partir de l'automne, des travaux devraient commencer sur le réseau d'eau et sur le réseau d'assainissements qui viendront nous mettre en conformité et nous sécuriser pour longtemps.

Renforcer ses bases, Garder les écoles, avoir un commerce, faire des économies d'énergie, autant d'actions qui donneront de la valeur à tout ce que vous aurez construit dans notre commune.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bel été.

Votre maire,

Franck TISSERAND

Cartes d'identité, voilà, c'est fini!

Dans le prolongement du choc de simplification voulu par le Président HOLLANDE en 2013 et depuis le 1^{er} avril 2017, les petites communes n'ont plus la possibilité de préparer le dossier des cartes d'identité pour leurs administrés.



Un service de proximité qui s'évapore. Cela contribue aussi à une forme de perte d'identité pour les communes.

Nous le regrettons.

La boulangerie

Les travaux ont commencé, comme vous pouvez le constater. C'est un projet majeur qui peut changer la vie du village et le faire passer au statut de « village équipé ». Les dossiers de subventions qui ont été déposés ont reçu des réponses positives, ce qui nous laisse entrevoir un financement des travaux aidé à hauteur d'environ 70%. Une bonne nouvelle pour la commune et pour le boulanger, qui va pouvoir espérer un loyer très raisonnable.

Nous voulons saluer l'engagement de nos futurs boulangers, Ludovic VITTOT et de Magalie son épouse, qui prennent le risque d'investir plus de 100.000 € dans notre commune. Je suis confiant et persuadé que vous saurez les remercier à votre manière.

Des artisans et petites entreprises locales ont répondu à notre appel d'offres en se groupant : belle initiative.



La mise en service de la boulangerie est prévue en septembre



Le « coin Lecture »

Au-dessus du hall d'entrée de la salle des fêtes, la salle de l'ancienne mairie a été entièrement rénovée cet hiver par les agents municipaux aidés des adjoints qui se sont chargés de l'électricité et de l'éclairage.

Des bénévoles sont venus prêter main forte : Frédéric JACQUES pour la pose du parquet, et surtout Gérard ESTIENNEY qui a consacré de longues journées aux enduits et peintures. Il reste à acquérir le mobilier et à ranger les livres.

Un grand merci !

Ecoles, rythmes scolaires

Globalement, l'effectif scolaire est en hausse dans nos villages. Nous attendons 6 à 8 élèves de plus par rapport à la dernière rentrée. Depuis 2014, nous avons aménagé des locaux et mis en place les activités périscolaires. Tout doucement, le service de restauration scolaire prend de l'importance. A la prochaine rentrée, la garderie du matin, la restauration et l'animation du soir sont maintenus.

La construction prochaine d'un pôle éducatif à Favorney n'aura pas d'effet sur nos écoles. La Communauté de communes et l'inspection académique considèrent que nos écoles sont en bon état et ne nécessitent pas de travaux majeurs. 11 classes sont prévues à Favorney, remplies par les villages déjà rattachés, augmentés par Menoux et Bourguignon.

L'inspection académique et la communauté de communes Terres de Saône ont demandé aux conseils d'écoles et aux municipalités de donner un avis sur un retour possible à la semaine de 4 jours. Les familles ont été consultées.

Comme sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, le Conseil d'école s'est prononcé majoritairement pour un retour à la semaine de 4 jours.

Un débat a eu lieu en bureau de Terres de Saône, au sein duquel le président et les vice-présidents sont aussi très majoritairement favorables aux 4 jours.

J'ai proposé que les économies réalisées par cette modification du temps scolaires puissent être affectées pour moitié aux investissements nécessaires et pour l'autre moitié à l'enrichissement de l'offre périscolaire et scolaire : centre de loisirs le mercredi, aide aux classes de découverte, aide à la natation scolaire, etc.

Les activités périscolaires telles qu'elles sont organisées actuellement ne sont en aucun cas remises en question

Fiscalité locale 2017



Les taux sont inchangés en 2017 pour la part communale. Décision unanime de l'équipe municipale. Ils s'établissent à 6,49% pour la taxe d'habitation, 10,27 pour la taxe foncière et 28,91 pour le foncier non bâti. Ci-dessous un tableau qui situe notre commune par rapport au département et au territoire national.

	Fleurey	Haute Saône	France
Taxe d'habitation	6,49	16,15	24,38
Taxe foncière	10,27	17,34	20,85
Foncier non bâti	28,91	34,29	49,31

Notre commune reste située dans le dernier tiers des communes les moins imposées du département. La Communauté de Communes augmentera sa part fiscale de 9% pour 2017.

Prix de l'eau et de l'assainissement: inchangés pour 2017

Le Conseil Municipal a validé les tarifs suivants à compter du 01 mai 2017 inchangés par rapport à 2016

1 ^{ère} tranche de 0 à 500 m ³	1.35 €/m ³
2 ^{ème} tranche de 501 à 2500 m ³	0.93 €/m ³
3 ^{ème} tranche 2501 et plus	0.68 €/m ³
Redevance assainissement	1.05 €/m ³
Prime fixe annuelle eau potable	36.00 €

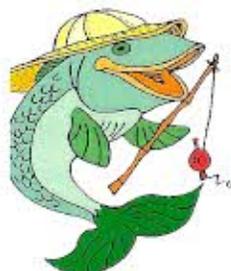


Il faudra toutefois s'attendre à une augmentation du prix de l'eau une fois les travaux d'assainissement et d'amélioration du réseau d'approvisionnement réalisés. La moyenne départementale 1^{ère} tranche et redevance assainissement étant de 3.31€ (2.40 € pour Fleurey).

Affouage

154 personnes ont fait valoir leur droit d'affouage pour exploiter des portions à 10 € de 2 à 3 stères environ. Pour 2017, le prix est fixé à 12 € la portion. Les zones d'affouage seront situées près de la voie ferrée Paris Bâle (lieu-dit le repiquement) et au-dessus de la goulotte, lieu-dit « les Chassigneules » (chêne, hêtre et frêne). Les papiers seront distribués fin août, inscriptions jusqu'à début octobre.

La pêche aux étangs



Les pêcheurs sont de plus en plus nombreux sur le site des étangs. C'est un avantage, mais cela nécessite aussi davantage de vigilance et de surveillance, voire de réglementation. Certains abusent facilement de la bienveillance communale... La présence de l'APPMAA de Port d'atelier, la présence de gardes-pêche, Sébastien Guillaume et Stéphane DEXET, a permis de mettre progressivement de l'ordre. L'association de Port d'Atelier ne ménage pas ses efforts pour surveiller, animer et aménager le site.

Merci à eux. Merci à tous ceux qui nous préviennent spontanément lorsqu'ils constatent une dérive.

Véhicules électriques Borne de recharge

Prochainement une borne de recharge pour les véhicules électriques va être installée place de la mairie.

C'est une des 45 premières bornes qui seront installées dans les communes du département.

Cette borne est rattachée au programme expérimental « *autocampagne* ».

Deux véhicules électriques devraient venir compléter ce dispositif, qui seront mis à votre disposition moyennant un abonnement à prix symbolique et une contribution financière au temps d'utilisation.

L'utilisation de ces véhicules reviendra moins cher que d'utiliser son véhicule personnel.

Ce programme expérimental, financé à 80 % par le projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte », dont nous sommes lauréat avec le Pays de Vesoul Val de Saône, a plusieurs objectifs :

Objectifs généraux :

Il s'inscrit clairement dans les grands objectifs des plans climat, cherchant à réduire la dépendance aux énergies fossiles et améliorer la qualité de l'air.

*démontrer que l'utilisation d'un véhicule électrique satisfait les besoins quotidiens : trajet travail, course en ville, déplacement au bourg centre. Démontrer l'économie réalisée sur une semaine, un mois. Chiffrer le bénéfice CO2.

* provoquer la prise de conscience, voire l'enthousiasme des habitants pour ce genre de véhicule.

*créer du lien social, en impliquant les associations, en donnant l'outil du transport à la demande, en éveillant au covoiturage et au partage.

*démontrer l'attractivité de la vie à la campagne si la problématique transport est atténuée.

*démontrer que ruralité et modernité sont compatibles !

Objectif dans le cadre de l'expérimentation :

* chercher jusqu'à quelle distance de la ville centre l'utilisation d'un véhicule électrique standard, avec son autonomie actuelle, est pertinente.

*chercher un modèle simple de développement de l'auto partage à la campagne et le faire évoluer progressivement.

*expérimenter un mode de tarification, en lien possible avec les fichiers du service public, type facturation déchets ou eau.

*mesurer, chiffrer l'économie pour les ménages.



Objectifs de territoire, besoins locaux.

Réduire le nombre de captifs par : La facilité d'utilisation de ce type de véhicules. La possibilité d'utiliser un véhicule partagé quand on ne peut pas en avoir un. La possibilité d'utiliser ce véhicule dans le cadre du « transport à la demande ».

Objectif indirect : favoriser le maintien des aînés à domicile, rendre la vie à la campagne possible pour tous, rendre de l'attractivité au milieu rural.

Utiliser de l'énergie électrique qui sera produite sur place, grâce au développement simultané de méthaniseurs agricoles.

Voie verte, l'étude de faisabilité est lancée

Le projet de création d'une voie verte sur la Vallée de la Lanterne suit son cours. L'année 2017 verra la signature de la convention entre SNCF Réseau et la Communauté de Communes Terres de Saône qui deviendra gestionnaire pour une période de 25 ans renouvelable du tronçon de 13 kilomètres entre Port-d'Atelier et Equevilley.

Au préalable, un inventaire des ouvrages d'art réalisé par SNCF Réseau a débuté et devrait prendre fin en août.

Dans le même temps un rapprochement avec les Communautés de Communes de la Haute-Comté et des Vosges Méridionales a donné une autre dimension au projet initial puisque à terme la voie verte pourrait relier Port d'Atelier à...Plombières-les-Bains et Le Val d'Ajol avec au total près de 60 kms dédiés à la circulation douce.

Ainsi l'ancienne voie de chemin de fer chère à Napoléon III qui, via Port d'Atelier, venait « prendre les eaux » à Plombières-les-Bains, retrouverait sa vocation première de grand axe de communication, synonyme de développement touristique et économique.

Si l'on ajoute à ce tronçon historique la connexion future à la Véloroute Luxembourg-Lyon (V50 Charles le Téméraire) le long de la Saône au sud, au niveau de Conflandey et l'ouverture sur le Parc naturel régional des Ballons des Vosges au nord, la vallée de la Lanterne va se trouver au cœur d'un projet ambitieux tout en valorisant son patrimoine et préservant sa biodiversité et ses superbes paysages.

Un comité de pilotage composé d'élus des trois Communautés de Communes et de professionnels du tourisme a été formé pour suivre le projet dans sa globalité avec un représentant (le Maire ou son adjoint) pour chaque commune traversée à savoir pour le territoire de Terres de Saône, Equevilley, Breurey-lès-Faverney, Mersuay et Faverney et deux représentants de la Communauté de Communes Terres de Saône, Franck Tisserand et Isabelle Franck-Grandidier, tous deux vice-présidents.

C'est le cabinet INDDIGO basé à Nancy qui été retenu pour mener cette étude de faisabilité.

INDDIGO a réalisé de nombreuses études dans le domaine des circulations douces et en particulier du vélo, notamment une étude de valorisation touristique de la V50 pour le compte du Comité Régional du Tourisme de Lorraine en 2012.

Ce cabinet travaille avec la société ATE-MIA spécialisée dans la valorisation touristique des territoires et de l'itinérance.



Les conclusions de l'étude sont attendues pour la fin d'année.

Fleurey en photos..



*Repas Choucroute avec Fleurey Loisirs
Février 2017*



Local péri-scolaire aménagé au-dessus de la cuisine de la salle des fêtes



Jardin péri-scolaire



Repas des Anciens Décembre 2016



Remise des Prix en Préfecture, juin 2016 : Carnet de Poilu



*Repas des Anciens Décembre 2016,
la journée avance*

Lutte contre les bruits de voisinage. Extraits de l'arrêté préfectoral du 18/05/2006

Article 1 : Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à tous les bruits de voisinage, à l'exception de ceux qui proviennent d'activités relevant d'une réglementation spécifique.

Article 2 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants ;
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ou à moins que ces appareils ne constituent des dispositifs de signalisation des véhicules de police ou de secours ;
- des systèmes d'alarme sonore d'un local d'habitation, d'un établissement commercial ou industriel, non autorisés au titre de l'arrêté du 1D/1/R/90 n° 54 du 11 juillet 1990 ;
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ;
- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances ou pour l'exercice de certaines professions.

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente : fête nationale du 14 juillet, jour de l'an, fête de la musique et fête votive annuelle de la commune concernée.

Article 3 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux, en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelle que nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 H et 7 H et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Les dispositions prévues à l'alinéa précédent ne dispensent pas les personnes concernées de prendre toute mesure propre à réduire les nuisances sonores qu'elles provoquent durant la période comprise entre 7 H et 20 H.

Sans préjudice des dispositions du code de la santé publique, les dispositions du présent article s'appliquent également aux travaux bruyants réalisés sur les chantiers de travaux publics ou privés.

Les riverains devront être avisés par affichage par l'entrepreneur des travaux au moins 48 heures avant le début du chantier. L'arrêté portant dérogation devra être affiché de façon visible sur les lieux du chantier durant toute la durée des travaux.

Des dispositions particulières pourront être prescrites par les maires notamment dans les zones particulièrement sensibles du fait de la proximité d'hôpitaux, cliniques, établissements d'enseignements et de recherche, crèches, de maisons de convalescence, résidences pour personnes âgées ou tout autre établissement similaire.

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30 ;
- les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H.

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Méthaniseur Réseau de chaleur

Prochainement un méthaniseur agricole sera construit au GAEC du terroir. La méthanisation est en plein essor dans toute la France.

L'ensemble des effluents agricoles seront « digérés » par des bactéries qui produiront un gaz destiné à alimenter un turbo alternateur qui produira de l'électricité. A ces effluents pourront être ajoutés dans de moindres proportions d'autres déchets organiques de type « biodéchets ou déchets de tonte », qui augmentent le pouvoir méthanogène.

A la sortie du méthaniseur, l'ensemble de ces matières forme un digestat qui peut être épandu dans les champs, qui peut se substituer à une très importante quantité d'engrais chimiques et qui contribue à l'amendement du sol.

La méthanisation n'est pas génératrice de nuisances, bien au contraire. Le digestat produit beaucoup moins de nuisances olfactives que l'épandage des effluents bruts.

Pouvoir faire de l'électricité au plus près de nous constitue un beau projet.

Pour cela, un brûleur produit la vapeur qui alimente l'alternateur. A la sortie de l'alternateur, il reste une eau encore chaude qu'il est possible de récupérer par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur.

Avec le syndicat d'énergie et avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé, la commune étudie la possibilité d'utiliser ce réseau de chaleur pour chauffer tous ses bâtiments : mairie, logements communaux, salle des fêtes, école, caserne. Tous les particuliers qui se trouveront sur le parcours pourront aussi bénéficier de l'opportunité. Des économies importantes à la clé et surtout... moins de fuel !

Pour sécuriser l'approvisionnement et en appoint, une chaudière bois plaquettes pourrait être installée.

Cette étude déterminera la faisabilité technique et économique de l'implantation de ce réseau. Sur ce type de projets, les aides financières qui peuvent être allouées à une commune peuvent approcher les 80%...

Une réunion publique sera organisée. Les particuliers qui se trouvent sur le parcours du réseau seront contactés prochainement.



fibres et VDSL2

Depuis début mars, la VDSL2 est en service dans notre commune.

C'est un système qui fait arriver la fibre optique dans une armoire centrale, qui elle-même est raccordée à nos lignes en cuivre. Cela permet d'augmenter le débit qui passe de 2 à 8 mégabits/s avec l'ancien système, à 10 à 80 mégabits avec ce nouveau dispositif.

De quoi accélérer la réponse internet, télécharger, et avoir la télévision par internet dans de très bonnes conditions de définition. Contactez votre opérateur si vous n'avez pas ce débit et réclamez un matériel adapté au dispositif VDSL. Orange et Free sont les principaux financeurs et installateurs. Tous les autres opérateurs peuvent installer un module dans l'armoire principale, avec une équivalence de débit.

Sécurisation des lignes électriques

Sous couvert de la commune, le SIED70 (syndicat départemental d'énergie), est intervenu pour rationaliser et sécuriser les lignes électriques. Plusieurs poteaux ont été remplacés, des câbles remplacés ou consolidés.

- 300 mètres de ligne aérienne à basse tension en fils nus de faible section sont remplacés par une ligne en câble pré assemblé pour un montant de 18 130 EUR ;

- 1 140 mètres de ligne aérienne à basse tension en fils nus sont remplacés par une ligne en câble pré assemblé pour un montant de 53 320 EUR.

Ces travaux sont financés intégralement par le SIED 70 qui bénéficie d'une partie du FACE (Fond amortissement des charges d'électrifications) au titre de la résorption des fils nus.

Nos excuses pour les coupures d'électricité qui se sont produites lors de la réalisation de ces travaux indispensables. L'entreprise SOCATER, mandatée par le SIED, repassera pour quelques finitions.

Au cours du mois de juin, un survol en hélicoptère en basse altitude est prévu pour inspecter les lignes 20.000 volts et réaliser un premier diagnostic.



Employé communal

Depuis 2007, notre commune emploie un agent municipal à 35h hebdomadaires.

La communauté de communes « la Saône Jolie » prenait à sa charge cet agent à mi-temps, comme pour 14 communes de son territoire. Notre commune prend à sa charge les 17h30 restants.

Terres de Saône comporte aujourd'hui 38 communes et davantage de compétences (scolaire par exemple). Le conseil communautaire a donc décidé, dans un souci d'économie et pour financer les projets, de réduire à un tiers le temps de prise en charge des agents municipaux.

Plusieurs agents titulaires sont ainsi redéployés sur plusieurs communes.

Notre agent titulaire, Fabrice DEBOUCHE, effectuera 5h50 par semaine dans une autre commune.

La commune de Fleurey verse environ 48000 € par an à la communauté au titre des « transferts de charge ». Cette décision imprévue ne diminue pas les transferts de charges. Elle a un impact réel sur notre fonctionnement.

Collecte bio-déchets

Le SICTOM du val de Saône a mis en place, à titre expérimental, une collecte des déchets organiques en points d'apport volontaire à Faverney, Cubry, Menoux et Saint Remy. Des bio seaux, des sacs biodégradables et des badges électroniques ont été distribués aux habitants. Cette opération a remporté un grand succès et l'expérimentation qui devait s'arrêter en janvier sera finalement poursuivie sur toute l'année 2017.

Les habitants ont apprécié de pouvoir mettre dans le bac tous les déchets de repas, y compris la viande, le poisson, le pain, les coquillages, les os...les premières données recueillies montrent que les apports représentent 30 kg par habitant et par an.

Il a été décidé d'étendre cette collecte à plusieurs communes supplémentaires, parmi lesquelles Fleurey les Faverney.

Une réunion publique est organisée le 22 juin à 19 heures à la salle des fêtes.

Venez nombreux. Toutes les questions sur le tri seront également les bienvenues.

ACCEPTÉS



INTERDITS



Poissons crus et viandes crues sont interdits.



L'année de la musique

Exceptionnel !! 3 dates cette année :

Le mercredi 21 juin, un concert de blues organisé par Rolando GIORDANI qui est fleuréen depuis quelques mois et nous propose de nous faire profiter du son « Rolando »...surveillez les affiches.

Buvette sur place

Le samedi 24 juin, fête de la musique organisée par les pompiers avec l'équipe municipale en renfort : 4 groupes se succéderont. Surveillez les affiches.

Buvette et repas sur place

Le vendredi 7 juillet, un concert de blues rock « *lonely heart blues band* », trio de musiciens. Article paru dans « Paris Move » pour ce concert...vous risquez d'être surpris...Entrée 10€



Buvette et repas sur place.

3 dates pour se retrouver en musique.

14 juillet

Le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet au soir.

Il sera comme d'habitude précédé d'une distribution de bonbons aux enfants et d'une retraite aux flambeaux.

La réglementation s'est durcie et nos artificiers, Laurent CAMUS et Victorien CAMUS, ont dû faire un stage qui leur permet d'être habilités au tirage de ce qu'on appelle désormais « un spectacle pyrotechnique ».

Leur habilitation nous permet de tirer des feux puissants.

Merci pour cette démarche volontaire et bénévole.

Le 14 juillet, une cérémonie aura lieu au monument, suivie d'un apéritif.

L'après-midi une kermesse sera organisée derrière la caserne: loterie et jeux divers.



Buvette sur place jusqu'au soir.

Les fleuréens qui veulent participer à l'organisation de cette journée sont les bienvenus!

Voirie communale

Une première série de travaux a été programmée en attendant les gros travaux liés à la mise en place du nouveau réseau d'assainissements :

La **route du tram** sera refaite sur plusieurs centaines de mètres, ainsi que le **haut de la « petite goulotte »**.

Un aménagement urbain sera réalisé **rue du paradis** pour ralentir les véhicules au niveau du cimetière et permettre une nouvelle implantation des points d'apport volontaire verre et bio déchets à ce niveau.

Des travaux seront réalisés dans la **rue principale**, notamment un changement des bordures en face de la place de la Chevane.

La **ruelle cheulin** sera refaite, ainsi qu'une partie du **chemin du gragnot**, entre le lotissement et le monument.

Les trous seront rebouchés. Cette première série de travaux a un coût de 60.000 € environ.



La Ruelle Cheulin relie
la Rue des Bastiens à la Grande Rue

Schéma accessibilité



Notre commune doit obligatoirement adapter ses bâtiments aux normes d'accessibilité. Un diagnostic a été réalisé et un programme de travaux sur deux ans a dû être voté suite à ce diagnostic.

Ces travaux qui doivent permettre à toutes les personnes handicapées d'accéder à nos bâtiments sans obstacle. Dépense estimée à 20 000€ sur 2 ans, électricité, plomberie, maçonnerie, marquage au sol, menuiserie.

De nombreux corps de métiers sont concernés. Travaux dans l'école, mairie, église, salle des fêtes, place du village. Certains travaux seront réalisés en interne.

La Salle des fêtes

Notre salle des fêtes est souvent louée pour des fêtes de famille.

Depuis quelques mois, progressivement, la vaisselle a été remplacée et l'éclairage rénové pour un passage en LED. Très bientôt, de nouvelles chaises plus confortables y seront installées. 80 anciennes chaises sont à vendre au prix de 5 € l'unité par lot de 10. Renseignements et réservation en Mairie.

La commune proposera par ailleurs une connexion wifi, très demandée.

Quelques travaux de rénovation peinture seront réalisés cet hiver.

DANGER TIQUES PRÉVENTION



Pour éviter d'être contaminé, prenez les précautions suivantes lors de toute sortie à l'extérieur (Parcs, jardins, forêt...)

Les tiques peuvent être porteuses de plusieurs microbes en même temps : Borréliose de Lyme, Bartonella, Babésia, Anaplasmose, Fièvre Q, Rickettsies, Encéphalite à tiques...

Comment se protéger ?

Portez absolument...

- des vêtements longs
 - des chaussettes au-dessus du pantalon
 - des chaussures fermées chapeaux, bonnets
- Pour éviter que les tiques ne se fixent sur la peau.

Utilisez des répulsifs

disponibles en Pharmacie...
sur la peau et les vêtements.

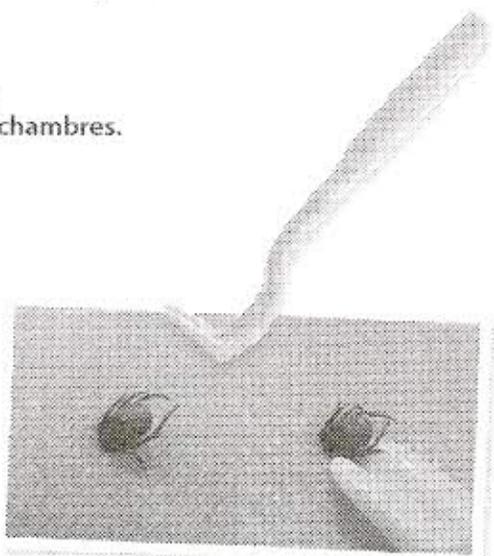
Inspectez systématiquement l'ensemble du corps, avant la douche, après un contact avec l'herbe : cuir chevelu, plis, dos... en utilisant un miroir.

Débarrassez-vous rapidement des tiques fixées à la peau à l'aide d'un crochet à tiques.

Traitez vos animaux de compagnie et interdisez-leur l'accès aux chambres.

Comment extraire les tiques si vous en trouvez ?

- Il est essentiel de la retirer le plus tôt possible. Elle doit être extraite à l'aide d'un crochet spécifique sans mettre de produits tels que éther, huile, savon... et sans compresser le corps de la tique, car elle peut dégorger les microbes qui sont dans son abdomen, ce qui risque de vous contaminer.
- Désinfectez ensuite avec un antiseptique, la zone de piqûre et les mains (désinfectant en lingette ou en spray, ou avec du savon doux et de l'eau).
- Détruisez la tique, si possible, en l'enveloppant dans un papier avant de la brûler (À ne pas faire en Forêt, risque d'incendie).



Glisser le crochet à tique entre la peau et la tique puis tirer doucement en tournant.

Comment se soigner ?

Consulter un médecin, surtout si un érythème migrant apparaît (rougeur circulaire ou plaque s'étendant progressivement), ou si des symptômes se manifestent (malaise, fatigue, fièvre, maux de tête, frissons, douleurs musculaires ou articulaires...), même en l'absence d'une piqûre connue, car on peut avoir été piqué sans le savoir.

Plus le traitement débute rapidement, plus il est efficace.

LYMPACT est une association nationale d'intérêt général.

Elle fait partie de la Fédération Française contre les Maladies Vectorielles à Tiques.

Elle a pour but de sensibiliser la population à la dangerosité des tiques en menant

des actions de prévention, et de faciliter la mise en place d'une entraide entre les malades. www.ffmvt.org



